

Mon Passeport Pédiatrique

A CONSERVER ET A PRESENTER A CHAQUE RENDEZ-VOUS

Renseignements sur **votre enfant**

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../.....



Veillez-vous présenter le

le / / à heures

dans le Hall d'accueil du bâtiment l'Espérance

pour le Docteur :



Accueil

04 97 16 68 57

Courriel

admissions.mougins@tzanck.org

LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT



① Consultation avec le chirurgien – Remise de « Mon passeport pédiatrique »

Nom du Chirurgien :
Intitulé de l'intervention :

Date de la consultation :
Date de l'intervention :

- Compléter l'« *Autorisation d'opérer un mineur* » (Fiche 1).
- A la suite de la consultation avec le chirurgien, prendre rendez-vous avec le médecin anesthésiste.

② Préparation de la consultation d'anesthésie de votre enfant

Nom du Médecin Anesthésiste :

Date de la consultation :

- Consulter la fiche « *La consultation d'anesthésie* » (Fiche 2)
- Réaliser les examens prescrits par le chirurgien
- Préparer et apporter les documents avant la consultation (Fiche 2)
- Préparer votre enfant à la consultation avec le médecin anesthésiste et lui montrer le livret « *Je vais me faire opérer... Alors, on va t'endormir !* » conçu pour lui
- Faire signer, si possible, à votre enfant le consentement (Fiche 3)

③ Préparation et réalisation de la préadmission de votre enfant

La préadmission est obligatoire. Elle peut être réalisée à l'issue de la consultation d'anesthésie. Les bureaux sont situés dans le même bâtiment, au rez-de-chaussée du Centre de Consultations et ouverts de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

La préadmission peut également être faite ultérieurement ou en ligne, en cliquant sur le lien reçu par mail. En cas de nécessité, contactez le 04.97.16.69.56 ou envoyez un mail à admissions.mougins@tzanck.org.

- Préparer les documents en vue de la préadmission (Fiche 4)

④ Préparation du séjour de votre enfant et de son retour à domicile

- Consulter la fiche « *Le déroulé du séjour* » (Fiche 5) qui permet d'expliquer à votre enfant le déroulé de sa prise en charge
- Consulter la fiche « *Les préparatifs à domicile avant l'hospitalisation* » et appliquer les consignes (Fiche 6)
- Préparer le trousseau et les papiers pour l'hospitalisation
- Préparer le retour à domicile de votre enfant

Pour vous aider, cochez les check-lists « *Les préparatifs à domicile avant l'hospitalisation* » (Fiche 6).

Un infirmier vous contactera la veille de l'intervention pour vous rappeler les consignes préopératoires.

⑤ L'arrivée à l'Hôpital

- Se présenter à l'accueil du bâtiment l'Espérance à l'heure de convocation fixée par le Chirurgien.
- Venir avec tous les documents demandés (Fiche 6).

⑥ En route pour le bloc

- Rester avec votre enfant dans le box de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.
- Lorsque votre enfant part au bloc opératoire, retournez en salle d'attente.
Dès son retour dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire, vous serez appelé(e) par l'équipe soignante afin de l'accueillir.

⑦ La sortie et le retour à domicile

- Pour les enfants de moins de 10 ans, prévoir deux représentants légaux ou accompagnants pour la sortie, un adulte qui conduira le véhicule et un adulte qui restera avec l'enfant. Après 10 ans, la présence d'un adulte est suffisante.
- Respecter les consignes de sortie données par le chirurgien et le médecin anesthésiste. Au moindre doute ou à la moindre inquiétude, appeler le 04.97.16.68.91.

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTS DANS LE PASSEPORT

- Fiche 1 : *Autorisation d'opérer un mineur*
- Fiche 2 : *La consultation d'anesthésie*
- Fiche 3 : *Le consentement de l'enfant*
- Fiche 4 : *La préadmission*
- Fiche 5 : *Le déroulé du séjour*
- Fiche 6 : *Les préparatifs à domicile avant l'hospitalisation*
- Fiche 7 : *Autorisation de remise à un tiers*
- Livret : « Je vais me faire opérer ... Alors, on va t'endormir ! »
- Livret d'accueil de l'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins

Charte de l'enfant hospitalisé

- 1- *L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.*
- 2- *Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.*
- 3- *On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.*
- 4- *Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.*
- 5- *Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.*
- 6- *Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.*
- 7- *L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.*
- 8- *L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.*
- 9- *L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.*
- 10- *L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.*

Fiche 1 – AUTORISATION D'OPERER UN MINEUR

HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS – SOPHIA ANTIPOLIS

Identification du patient mineur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Sexe : M F

Autorisation d'opérer un patient mineur

Nous, soussignés, certifions être représentants légaux de l'enfant désigné ci-dessus et autorisons l'équipe médicochirurgicale de l'Hôpital Privé Arnault Tzanck de Mougins à l'opérer de :

.....

et à utiliser tous les moyens nécessaires à sa prise en charge, y compris l'anesthésie générale.

Nous déclarons avoir été informés des risques liés à l'intervention, aux soins, aux examens pratiqués.

REPRESENTANT LEGAL 1

Nom :

Prénom :

Tél :

Date :

Signature

REPRESENTANT LEGAL 2

Nom :

Prénom :

Tél :

Date :

Signature

TUTEUR

Nom :

Prénom :

Tél:

Date :

Signature



Veuillez retourner ce document signé lors de la préadmission et présenter les cartes d'identité des représentants légaux du mineur et du mineur lui-même, ainsi que le livret de famille.

En l'absence de ces documents, le patient mineur ne pourra être opéré au sein de l'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins – Sophia Antipolis, sauf urgence vitale.

Fiche 2 – LA CONSULTATION D'ANESTHESIE

Anesthésiste : _____ Date de consultation : _____ / _____ / _____

Dès la fin de votre rendez-vous avec le chirurgien, prenez rendez-vous chez le Médecin Anesthésiste au numéro que le Chirurgien vous a communiqué.

La consultation d'anesthésie doit avoir lieu au moins 48 heures avant l'intervention.

Avant la consultation, pensez à compléter le questionnaire consultation de pré-anesthésique.

Après un examen médical, le Médecin Anesthésiste vous expliquera, ainsi qu'à votre enfant, la technique d'anesthésie qui sera utilisée et adaptée à son cas.

Vous pouvez expliquer à votre enfant le déroulé d'une anesthésie en lui montrant le livret « *Je vais me faire opérer... Alors on va t'endormir !* ».

Je prépare la consultation d'anesthésie de mon enfant

A faire :

- Réaliser les examens prescrits par le chirurgien
- Compléter le questionnaire de consultation pré-anesthésique donné par le Chirurgien

A apporter le jour de la consultation :

- « Mon passeport pédiatrique »
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Cartes d'identité ou passeports de **tous les représentants légaux**, et le cas échéant l'extrait de la décision judiciaire concernant l'autorité parentale ou avis de décès
- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Questionnaire de consultation pré-anesthésique rempli et signé
- Résultats des examens réalisés
- Carnet de santé
- Dernières ordonnances en cours de votre enfant

Fiche 3 – LE CONSENTEMENT DE L'ENFANT

Ceci est le formulaire de consentement de votre enfant. Le remplissage de ce document est un moment privilégié avec lui. Il doit permettre de refaire le point avec votre enfant sur le déroulé de son hospitalisation et de répondre à toutes ses questions.

Si votre enfant ne sait pas écrire, il pourra mettre une croix au niveau de sa signature ou un joli dessin.

Ton prénom :

Ton nom :

Ta date de naissance :

Ce document doit aider les médecins, infirmières et aides-soignantes à répondre à tes questions.

Mets une croix dans la case à chaque fois que tu es d'accord. Tu peux être aidé(e) par un adulte de ton choix.

Si tu ne comprends pas certaines phrases, tes parents peuvent te donner toutes les explications dont tu as besoin. N'hésite pas à leur dire toutes les questions que tu te poses et à en discuter avec eux.

- J'ai compris que j'allais être hospitalisé(e) une journée à l'Hôpital.
Je vais entrer le matin et sortir le soir, je dormirai à la maison.
- J'ai compris que mon hospitalisation était importante pour ma santé.
- J'ai compris pourquoi j'allais être hospitalisé(e)
- J'ai compris l'opération que va me faire mon Chirurgien.
- J'ai compris que, pendant l'opération, je serai endormi(e) par un médecin anesthésiste, comme ça, je n'aurai pas mal durant mon opération.
- J'ai compris que, avant de venir à l'Hôpital, je devrai respecter les consignes données par mon Chirurgien et mon Anesthésiste.
- Je suis d'accord pour me faire opérer.

Signature de l'enfant

Fiche 4 – LA PREADMISSION

La préadmission est obligatoire. Elle peut être réalisée à l'issue de la consultation d'anesthésie. Les bureaux sont situés dans le même bâtiment, au rez-de-chaussée du Centre de Consultations et ouverts de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

La préadmission peut également être faite ultérieurement ou en ligne, en cliquant sur le lien reçu par mail. En cas de nécessité, contactez le 04.97.16.69.56 ou envoyez un mail à admissions.mougins@tzanck.org.

Je prépare la préadmission de mon enfant

A apporter le jour de la pré admission :

- « Mon passeport pédiatrique »
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Fiche « Autorisation d'opérer un mineur » (Fiche 1) à compléter et signer par **tous les représentants légaux** de l'autorité parentale
- Cartes d'identité ou passeports de **tous les représentants légaux**, et le cas échéant l'extrait de la décision judiciaire concernant l'autorité parentale ou avis de décès
- Carte vitale
- Carte de mutuelle



MA PRÉADMISSION EN LIGNE

Pour simplifier vos démarches, l'Hôpital Privé Arnauld Tzanck Mougins – Sophia Antipolis vous propose un **espace patient accessible en ligne et sécurisé** afin de vous permettre d'accéder à différents services numériques.

Accessible depuis un téléphone mobile, un ordinateur ou une tablette, cette solution vous assure un lien privilégié avec nos équipes soignantes.

GAGNEZ DU TEMPS LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION

Renseignez l'ensemble des informations demandées en ligne :
Validez votre identité, désignez votre personne de confiance,
précisez votre couverture sociale, choisissez vos prestations hôtelières.

COMMENT ACTIVER MON COMPTE ?

Pour pouvoir accéder à votre espace patient et simplifier vos démarches dès maintenant, il vous suffit d'activer votre compte (après avoir communiqué vos coordonnées : nom, prénom, date de naissance, adresse mail personnelle et numéro de téléphone portable à votre médecin ou bien par courriel à admissions.mougins@tzanck.org)
Ceci ne vous prendra **que quelques secondes !**

1

Cliquez sur le lien reçu par mail pour finaliser l'activation du compte



Mon Portail Patient
Gérez votre compte utilisateur

Finaliser le compte

2

Renseignez votre numéro de mobile pour confirmer votre identité



Mon Portail Patient
Veuillez saisir votre numéro de téléphone mobile pour vérifier votre compte

Mobile

Valider

3

Personnalisez votre mot de passe et activez votre compte en vous laissant guider par l'application



Mon Portail Patient
Modifiez votre mot de passe
Veuillez saisir un nouveau mot de passe incluant au moins 8 caractères, 1 majuscule et 1 chiffre
Nouveau mot de passe
Confirmation du mot de passe

Valider

Un message vous indique que votre compte a été mis à jour. Cliquez sur "Retour à la connexion".

VOTRE ESPACE PATIENT EST PRÊT !

POUR Y ACCEDER

Sur le site internet : <http://www.tzanck.org/mougins>
Dans la rubrique « JE SUIS PATIENT » - « MA PREADMISSION »
Ou renseignez le lien suivant dans votre navigateur Web
<https://tzanck.mon-portail-patient.net/>

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous êtes notifiés par mail ou sms dès qu'un document est disponible ou que des informations sont attendues

Vos informations sont directement transmises à nos équipes qui vous recontactent si nécessaire

OU SCANNEZ LE QR CODE



Fiche 5 – LE DEROULE DU SEJOUR

A votre arrivée, présentez-vous à l'Accueil du bâtiment l'Espérance. Vous effectuerez les dernières formalités administratives et un bracelet d'identification sera apposé au poignet de votre enfant ; vous serez ensuite accueillis dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire par un soignant qui vous accompagnera avec votre enfant jusqu'au box.

En route pour le bloc

Lorsque votre enfant sera installé dans son box, le personnel soignant vous communiquera l'heure à laquelle votre enfant doit être prêt : mains lavées et en tenue de bloc. Vous pourrez rester avec lui jusqu'à son départ en salle d'intervention. *

Votre enfant pourra utiliser une des petites voitures électriques pour rouler jusqu'au bloc opératoire. Vous serez alors invité(e) à attendre votre enfant en salle d'attente.

Veillez à toujours être joignable.

**Certains enfants sont plus sensibles que d'autres au stress de leurs parents. Dans ce cas, la présence des parents affecte le vécu de l'enfant et vous pourriez être invité(e) à rejoindre la salle d'attente lorsque votre enfant aura été préparé. Mais pas d'inquiétude, nos équipes seront là pour prendre votre relais.*

Le réveil

Le personnel soignant vous informe par téléphone de la fin de l'intervention et de l'arrivée de votre enfant en salle de réveil. Il veillera sur lui jusqu'à son retour dans son box. Lorsque la surveillance continue post-opératoire est terminée, un soignant vous contacte pour que vous soyez présent dans le box dès son retour.

Avant la sortie

L'équipe soignante poursuit la surveillance de votre enfant lorsqu'il est dans son box. En fonction de la prescription médicale, une collation pourra lui être proposée.

Lorsque l'anesthésiste ou le chirurgien estime que l'état de santé de votre enfant ne nécessite plus de surveillance médicale, il autorise la sortie et vous communique l'heure à laquelle vous pourrez quitter le service.

A ce moment, n'oubliez pas de transmettre le carnet de santé de votre enfant pour que le chirurgien y inscrive les informations relatives à l'intervention réalisée.

La sortie

La sortie définitive ne pourra se faire qu'avec le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'accompagnant désigné(s) sur « L'autorisation de remise à un tiers » (Fiche 7), muni d'une pièce d'identité.

Dans le cas exceptionnel où, pour des raisons médicales, une hospitalisation serait nécessaire, celle-ci se déroulera dans un Centre pédiatrique spécialisé avec lequel nous avons signé une convention. L'Hôpital se chargera du transport de votre enfant vers ce Centre.

A domicile

Pendant les 24 heures qui suivent l'intervention, un adulte capable de communiquer avec les secours devra être présent aux côtés de l'enfant.

En cas de problème : contacter le numéro indiqué sur l'autorisation de sortie, remise avant la sortie.

Fiche 6 – LES PREPARATIFS A DOMICILE AVANT L'HOSPITALISATION ET CONSIGNES DE RETOUR A DOMICILE

J'applique les consignes pré opératoires du chirurgien et de l'anesthésiste pour garantir la sécurité de mon enfant et permettre l'opération

Réalisez tous les examens prescrits par l'Anesthésiste de votre enfant. Mettez les résultats de ces examens dans « Mon passeport pédiatrique » de votre enfant, ils vous seront demandés lors de l'hospitalisation.

La toilette :



La veille



ET le matin de l'opération

- Bain ou douche avec savon ou antiseptique (selon indication).



OU



- laver corps, nombril, cheveux, oreilles et ongles.



- Ongles coupés courts (mains et pieds).
- Si c'est la veille : pyjama propre et draps propres.





- Si c'est le matin : vêtements propres.







Pourquoi ? Laver votre enfant permet de supprimer une très grande partie des microbes présents sur sa peau. Tout le personnel présent au bloc opératoire prend aussi beaucoup de précautions pour éviter la transmission des microbes.

Avant la toilette

- Retirer le vernis à ongles (mains et pieds).







Pourquoi ? Pendant l'opération, l'anesthésiste* surveille que votre enfant respire bien grâce à un appareil relié à un doigt (de sa main ou de son pied) ou en regardant la couleur de ses ongles. Le vernis empêche cette surveillance.

*L'anesthésiste est le médecin qui endort votre enfant avant l'opération. Son nom complet est l'anesthésiste-réanimateur.

Que faire si votre enfant :

- Porte des bijoux : *Les retirer avant de venir à l'hôpital (boucles d'oreilles, colliers, bracelets, piercing...)*
- Porte des lunettes : *Les apporter le jour de l'opération. Si votre enfant porte des lentilles de contact, les retirer avant de venir et apporter ses lunettes*
- Porte un appareil auditif : *L'apporter le jour de l'opération. A retirer à l'entrée au bloc opératoire, ou suivant les instructions de l'anesthésiste.*
- Porte un appareil dentaire : *Suivre les conseils donnés par l'anesthésiste*
- A ses règles : *Pas de tampons, apporter des serviettes hygiéniques*
- A des faux ongles : *Les retirer. Au bloc opératoire, il est interdit de porter des faux ongles, du maquillage. Il faut également éviter les maquillages temporaires sur les mains.*

Le jeûne :

- La veille de l'opération : Dîner habituellement
- Le jour de l'opération :
 - Dernier repas « solide » terminé 6 heures avant l'opération. Après ce dernier repas solide, votre enfant ne devra pas manger ni mâcher de bonbons ou de chewing-gum.
 - Dernière boisson (eau sans gaz, sirop à l'eau, jus de fruit sans pulpe) terminé 2 heures avant l'opération.

La veille de l'hospitalisation, vous serez contacté(e) par le service pour vous confirmer les consignes préopératoires.

Il est indispensable de signaler toutes les modifications de l'état de santé de votre enfant (fièvre, toux, rhume, diarrhée, nouveau traitement...).

Assurez-vous que vous disposez de tous les documents nécessaires et qu'ils sont tous dans le « passeport pédiatrique ».

A faire :

- Faire réaliser tous les examens prescrits
- Appliquer les consignes de préparation (douche, bijoux, repas...)
- Signaler toute modification de l'état de santé de mon enfant lors de « l'appel de la veille »
- Vérifier le contenu du « passeport pédiatrique » de mon enfant

Je prépare le trousseau et les papiers pour l'hospitalisation

A apporter le jour de l'intervention :

- « Mon passeport pédiatrique »
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Fiche « Autorisation d'opérer un mineur » (Fiche 1) signée par **tous les représentants légaux**
- Cartes d'identité ou passeports de **tous les représentants légaux**, et le cas échéant l'extrait de la décision judiciaire concernant l'autorité parentale ou avis de décès
- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Résultats des examens réalisés
- Carnet de santé
- Consentement éclairé remis par le chirurgien et signé
- Consentement éclairé remis par l'anesthésiste et signé
- Consentement de l'enfant (Fiche 3)
- Doudou **propre**
- De quoi occuper mon enfant : jeux, dessins, tablette...

Je prépare le retour à domicile de mon enfant

- Penser à acheter à la Pharmacie les traitements antalgiques** s'ils ont été prescrits en consultation chirurgicale ou anesthésique. Ils vous seront indispensables lors de votre retour à domicile.
- Prévoir un moyen de garde pour vos autres enfants** le jour de l'hospitalisation.
- Pour les enfants de moins de 10 ans, la présence d'un représentant légal et d'une autre personne adulte est obligatoire** en cas de retour en voiture particulière. Après 10 ans, la présence d'un seul représentant légal ou accompagnant est suffisante. Il est fortement déconseillé de prendre les transports en commun avec un enfant qui vient d'être opéré !
- Si aucun des deux représentants légaux n'est prévu pour raccompagner l'enfant après l'intervention, remplir et remettre l'« *Autorisation de remise à un tiers* » à votre arrivée (Fiche 7), avec les pièces d'identité des accompagnants.
- Le soir et la nuit suivant la sortie, un adulte capable de communiquer par téléphone avec les secours devra être présent auprès de votre enfant.**

Fiche 7 – AUTORISATION DE REMISE A UN TIERS



HOPITAL PRIVE ARNAULT TZANCK MOUGINS – SOPHIA ANTIPOLIS

Identification du patient mineur

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Sexe : M F

Autorisation de remise à un tiers

Nous, soussignés, certifions être représentants légaux de l'enfant désigné ci-dessus et autorisons

Madame / Monsieur

à le raccompagner à sa sortie de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire de l'Etablissement.

REPRESENTANT LEGAL 1

Nom :

Prénom :

Tél :

Date :

Signature

REPRESENTANT LEGAL 2

Nom :

Prénom :

Tél :

Date :

Signature

ACCOMPAGNANT 1

Nom :

Prénom :

Tél :

Date :

Signature

ACCOMPAGNANT 2

Nom :

Prénom :

Tél :

Date :

Signature



**Les accompagnants devront présenter ce document à l'accueil
avant la sortie avec leur carte d'identité.**

**En l'absence de ces documents, le patient mineur ne pourra être autorisé à sortir
de l'Hôpital Privé Arnault Tzanck Mougins – Sophia Antipolis.**

NB : pour les enfants de moins de 10 ans, la présence de deux adultes est obligatoire. Après 10 ans, un seul adulte est suffisant.